

## ÉDITO

par Evelyne COUILLEROT, Présidente  
et Violaine GILLET, Co-présidente

Le Président tient un double langage. Il ne veut décidément pas de l'opposition constructive qu'il ne cesse pourtant de réclamer. Le groupe Gauche 71 lui indique qu'il n'a pas respecté sa parole en invitant publiquement l'entreprise COVAGE : il esquive en dénonçant un coup de communication. Le groupe Gauche 71 lui propose une présentation de la synthèse des audits des exploitations ayant bénéficié de l'avance remboursable, afin d'avoir une analyse des difficultés agricoles : il botte en touche. Le groupe Gauche 71 lui rappelle que pour voter un rapport aussi important que celui sur une refonte du fonds de solidarité logement, il aurait fallu associer tous les conseillers départementaux et qu'une demande écrite lui a été faite dans ce sens : il brouille les pistes, en se cachant derrière des chiffres, manipulés, sur la responsabilité de la baisse de ces fonds. Le groupe Gauche 71 lui demande de préciser les exigences du Département en termes de moyens vis-à-vis de son intention d'expérimenter un pilotage unique des EHPAD ? Il refuse tout aménagement à son vœu, préférant caricaturer son opposition en la plaçant comme réfractaire à toute évolution. Et quand lui-même propose une réforme des instances et que seule son opposition lui fait des propositions : nouvelle esquive, on verra plus tard...



**Ce double langage permanent ne fait pas une politique. Qu'à cela ne tienne, et malgré cette posture tendant à caricaturer systématiquement l'action de l'opposition, les élus du groupe Gauche 71 continueront à tenir leur rôle, à donner leur position, à faire des propositions et à expliquer leur choix.**

## LES DÉCISIONS PRINCIPALES DE CETTE ASSEMBLÉE

### Présentation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

Le groupe Gauche 71 avait préalablement à la présentation de ce schéma rédigé une contribution par courrier, qui a été développée par Evelyne Couillerot, réaffirmant que **les sapeurs-pompiers, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, doivent en tout lieu de notre territoire pouvoir exercer leurs actions**. Les sapeurs-pompiers sont bien souvent soumis à toutes les tensions et les violences de notre société, en agissant parfois pour des missions qui dépassent leur cadre normal d'intervention.

L'exigence principale porte sur le renforcement de la proximité en matière de sécurité civile, en assurant l'égalité d'accès aux secours d'urgence pour toutes les populations et la continuité des moyens d'intervention.

### Finances

**Normalement, 5 M€ d'investissements supplémentaires ne se trouvent pas sous le sabot d'un cheval.** C'est pourtant une prouesse réalisée en ce mois de mars. 3 M€ pour le dispositif de soutien aux agriculteurs sous forme d'avance remboursable. Et comme il n'y en a jamais assez pour donner l'image de l'adaptation, on a même rajouté 2 M€, sous la forme d'un amendement déposé en séance publique et sans aucune information préalable, par le 1<sup>er</sup> Vice-président, pour abonder le fonds aux communes. Ces M€ supplémentaires le sont sur des dispositifs utiles, c'est pourquoi le groupe Gauche 71 a adopté la décision modificative les accompagnant.

Sur la forme, la majorité met cependant en lumière une improvisation budgétaire récurrente, rappelée par Jean-Luc Fonteray. Au vote du budget, 2,2 M€ d'investissements supplémentaires proposés par le groupe Gauche 71 avaient été refusés car, disait-on, il n'y avait pas de marges pour les financer. Deux fois plus d'argent aurait été donc trouvé en trois mois. Reste à savoir si le sabot est aussi garni que promis.

## Soutien aux exploitations agricoles

Les moyens supplémentaires sollicités pour la prévention des risques sociaux en agriculture, eu égard au nombre de dossiers présentés (plus de 1 200 demandes) méritaient aussi de se pencher sur le deuxième objectif du dispositif, à savoir accompagner une transition durable des exploitations face aux mutations économiques. Un enjeu rappelé par Violaine Gillet : « *il y a d'un côté le court terme auquel il convient d'aider à faire face, mais il y a aussi la nécessité pour de nombreuses exploitations de se restructurer profondément pour affronter durablement toutes les mutations traversées par notre modèle agricole. Au-delà des questions de transformations des habitudes alimentaires, les questions liées aux conséquences du réchauffement climatique sont aussi essentielles à prendre en compte. La préservation de la ressource en eau est d'ailleurs un enjeu considérable. Les exploitants agricoles participent pleinement à cette nécessité... La fonction d'audit des exploitations, qui accompagne l'aide versée, est essentielle. Nous vous faisons une suggestion pour le suivi de l'efficacité d'un tel dispositif : celle d'une séance de travail présentant la synthèse de ces audits. Cela nous donnera des informations essentielles sur la situation socio-économique de nos exploitations agricoles.* »

# # LES DÉCODEURS : POSITIONS, CONTROVERSES ET DÉBATS

## TRÈS HAUT DEBIT : l'opaque fibre optique

A la suite de la réponse de l'entreprise COVAGE sur l'AMEL, le Président avait fait une promesse en décembre : « *Je vous propose une réunion technique, tous ensemble, avec l'interlocuteur COVAGE et l'ensemble des élus de ce Département, une réunion non publique...* ». Or, l'entreprise était invitée à s'exprimer en Assemblée départementale sur les conditions qu'elle envisage pour prendre en charge les travaux et l'exploitation des zones concernées par cet AMEL. Un revirement de plus sur ce dossier, dénoncé en ouverture de session par Frédéric Cannard, alors qu'à ce jour COVAGE n'est pas encore désigné par le gouvernement, et que cette entreprise fait l'objet d'un rachat conséquent de son actionnariat principal. L'occasion a tout de même été saisie, avec le dépôt d'un courrier public à destination de COVAGE et au nom des 26 élu(e)s, de porter les exigences du groupe par la voix de la Présidente, Evelyne Couillerot. **Au centre de celles-ci, la question de l'équité : équité pour garantir la cohérence avec le territoire couvert par le réseau public départemental, équité de l'équilibre économique du projet et équité sur la qualité de l'offre qui sera proposée à chaque habitant.** Des engagements étaient aussi demandés sur le respect des périmètres et surtout des délais. Pour l'achèvement de la part de couverture incombant à COVAGE, 2022 a été officiellement avancée.

Avec une cohabitation de réseaux privés (et des infrastructures dont le concessionnaire sera propriétaire) et un réseau public, il serait souhaitable que la fracture numérique ne s'accompagne pas d'une facture numérique démentielle pour le contribuable et l'utilisateur devenu client. Dans la foulée, l'intervention d'Orange, venu expliquer les raisons du retard pris par les études préalables à la construction du réseau public, a permis d'exposer à nouveau les enjeux du déploiement de cette fibre pour les populations et les territoires. Jean-Marc Hippolyte a notamment rappelé au Président Accary : « *Nous sommes régulièrement interrogés sur les délais, mais nous n'avons que très peu d'informations sur le calendrier effectif. Nos habitants, les professionnels ont le sentiment que les échéances sont régulièrement reportées...* »

## Aide au logement des plus démunis : le fonds fond et ils regardent ailleurs

De nouvelles modalités d'attribution du FSL (Fonds de Solidarité Logement) ont été adoptées. Intégrant les récentes évolutions législatives en matière de précarité face au logement, elles portent sur des nouveaux critères et élargissent la nature des dépenses pour l'obtention des aides facilitant l'accès au logement ou pour la prévention des situations difficiles.

Le groupe Gauche 71 s'est cependant abstenu sur ce rapport, mais pas sur ces nouvelles dispositions. Le rapport, comme l'a exposé Françoise Verjux-Pelletier n'interrogeait pas « *les raisons qui poussent autant de personnes à renoncer à ce dispositif avec - 30 % de crédits consommés depuis trois ans. Pourtant, il ne nous semble pas que la précarité énergétique ait autant régressé, et que notre département compte moins de ménages en difficultés face à l'accès au logement. Réfléchir sur l'accès aux droits, sur les modalités d'information, et lutter contre le non recours auraient pu aussi constituer un axe de travail. Visiblement, cela n'a pas été retenu...* ». Le manque de concertation sur ce dossier était aussi rappelé « *Bien que la Présidente de notre groupe vous en a fait la proposition en novembre dernier, vous n'avez pas répondu à notre demande de pouvoir siéger aux instances de travail qui réfléchissaient à cette refonte du FSL. Le rôle du FSL aurait mérité une approche plus ouverte où chacun aurait pu apporter son point de vue...* »

**BAISSE DES CONSOMMATIONS du FSL :**  
*la vérité par les chiffres selon les comptes administratifs du Département de Saône et Loire de 2013 à 2018*

### Compte 65-14- Aides à la personne

CA 2013: 1 683 000 €

CA 2014: 1 580 000 € (-6,1 %)

### MAJORITE DÉPARTEMENTALE ACTUELLE

CA 2015: 1 284 000 (- 18,7% /2014)

CA 2016 : 1 124 000 (-28,8% /2014)

CA 2017: 1 064 000 (- 32,6% /2014)

Prévision CA 2018 : 1 004 000 (-36,4% /2014)

BP 2019 : avec 990 000 € votés et 160 000 € retirés, la baisse prévisible est de -38% entre 2015 à 2019

## DÉPENDANCE EN ÉTABLISSEMENT

### A quelles conditions expérimenter une délégation de compétences au Département pour un pilotage unique des EHPAD ?

La Droite a proposé un vœu sollicitant que le Département expérimente un pilotage unique des EHPAD.

Concrètement, il s'agirait de permettre au Département, sur un nombre restreint d'établissements, de pouvoir gérer la dotation soins des EHPAD, fixée par l'Agence régionale de santé, en plus de la section hébergement. Un gage d'une meilleure lisibilité, d'une simplification et d'une meilleure cohérence au profit des bénéficiaires ? Sur le papier, ce pilotage unique pourrait réduire la complexité du mécanisme actuel de tarification et renforcer la capacité du Département à anticiper les besoins dans le temps et à l'échelle de chaque territoire. Mais ce vœu avait pour principale insuffisance de ne pas exiger d'ores et déjà les moyens nécessaires à une telle ambition, se bornant à demander « une mise à disposition des ressources humaines et financières de l'ARS ». Une question qui s'avère pourtant cruciale, tant la situation existante révèle des établissements sous contrainte financière constante, des difficultés à boucler leurs budgets, et des personnels sous pression par manque de moyens. Sans ce minimum d'exigence, l'héritage des seules dotations actuelles sur le soin pourrait s'avérer explosif pour le Département, et compromettre les objectifs louables d'un tel dispositif. La majorité n'ayant pas voulu bouger pour renforcer ces exigences, le groupe Gauche 71 ne s'est pas associé à ce vœu.

### Au fil des dossiers, approuvés par le groupe Gauche 71 :

**Centre de santé départemental:** approbation du partenariat avec l'association Azalée pour la mise en œuvre d'un protocole pour l'accomplissement de certains actes médicaux par des infirmiers, validés par des médecins ; approbation du conventionnement avec les complémentaires santé pour pratiquer le tiers payant intégral ; autorisation pour la mise en œuvre des partenariats nécessaires à la prise en charge des patients avec les établissements sanitaires, médico-sociaux et les associations locales.

**Santé mentale :** contrat socle du Contrat local de santé du Mâconnais Sud Bourgogne et convention constitutive du CLSM du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et du CLSM du Grand Autunois-Morvan.

### Prolongation de deux ans des schémas solidarités :

schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, schéma départemental de l'enfance et programme départemental de l'insertion. Evelyne Couillerot est intervenue pour rappeler que « l'équité d'accès de tous et en tous lieux de nos territoires doit demeurer une condition indispensable à respecter. C'est ce que nous entendons de plus en plus sur le terrain, et pas seulement en ce qui concerne les compétences du Conseil départemental : nos concitoyens éprouvent un sentiment d'abandon dès lors qu'un service réduit son périmètre d'action, sa capacité d'accueil, sa disponibilité envers tous les publics, voire sa capacité à délivrer des prestations. »

**Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement** pour la restructuration du foyer Pierre Besseige à VAUDEBARRIER : subvention exceptionnelle de 1 741 050 M€ à l'association des PEP71 pour des travaux de rénovation et de reconstruction du foyer dans le cadre d'un nouveau projet d'accompagnement des enfants confiés.

### Attribution et prolongation de subventions pour les établissements :

- Petite Unité de vie – Cronat : 720 000 €
- Reconstruction de l'EHPAD Hébergement temporaire « Charréconduit » à Varennes-le-Grand : 376 500 €
- Reconstruction de l'EHPAD « Les Marronniers » à Toulon-sur-Arroux : 800 000 €
- Reconstruction de l'EHPAD « de Rambuteau et de Rocca » à Bois-Sainte-Marie : 1 315 000 €
- Restructuration de l'EHPAD annexé au Centre hospitalier de Charolles : 1 550 000 €
- Réaménagement et mise en conformité des parties communes de la Petite unité de vie (PUV) à Cormatin : 15 000 €
- Restructuration du foyer de vie de Buxy géré par l'Association départementale des foyers d'accueil pour adultes handicapés (ADFAAH) : 680 200 €
- Restructuration du Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) de Chalon-sur-Saône géré par l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) : 104 000 €

Sur ce dossier, Jean-Luc Fonteray est intervenu pour exiger **une présentation des engagements pluriannuels du Département** et le soutien programmé pour la rénovation des établissements sociaux.

Le groupe Gauche 71 s'est abstenu sur un rapport présentant la nécessité d'un groupement de commandes commun ARS/Département ayant pour objectif le financement de l'accompagnement par un prestataire d'un établissement médico-social en difficulté financière. Il a proposé que soient d'abord étudiées en interne les ressources du personnel des deux entités pour remplir cette mission.

Claudette Brunet-Lechenault a déposé un amendement avec une proposition de soutien, dans le cadre de la décision modificative, de 50 000 €, pour renforcer l'action de l'agence technique départementale. L'amendement a été refusé ; le soutien et l'organisation de l'ingénierie des collectivités reste une promesse délaissée par cette majorité.